Zeitschrift: Schweizer Hebamme : offizielle Zeitschrift des Schweizerischen

Hebammenverbandes = Sage-femme suisse : journal officiel de

l'Association suisse des sages-femmes = Levatrice svizzera : giornale

ufficiale dell'Associazione svizzera delle levatrici

Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband

Band: 77 (1979)

Heft: 12

Vorwort: Editorial

Autor: Rost, Christine

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Nummer 12 Dezember 1979

Verantwortliche Redaktion für den allgemeinen Teil:

Frau Nelly Marti-Stettler Mühledorfstrasse 1/99, 3018 Bern Telefon 031 551117

Zeitungskasse des Schweizerischen Hebammenverbandes Postscheckkonto 30-35888

Fräulein Marie Schär Bahnhofstrasse 1 3322 Schönbühl Telefon 031 85 02 57

Abonnementspreis:

Jahresabonnement für die Schweiz Fr. 25.–, Ausland zusätzlich Porto Einzelnummer Fr. 2.50

Inseratenverwaltung:

Künzler-Bachmann AG Geltenwilenstrasse 8a 9001 St. Gallen Telefon 071 228588

Druck: Paul Haupt AG Buchdruck-Offset Falkenplatz 11, 3001 Bern

Inhaltsverzeichnis

Flüchtlingselend	242
Vergiftungen im Kindesalter	243
Sektionen berichten	247
Zentralvorstand/	
Comité centrale	247
Aus den Sektionen	248
Besinnliche Worte	
unserer Präsidentin	250
SRK-Jahresbericht	251
La rubéole	252
L'enfant - notre avenir	258
La Déclaration des droits	
de l'enfant	259

Editorial

Nous arrivons au terme de l'année 1979 appelée «Année internationale de l'Enfant». En quoi cette année a-t-elle été brillante?

Quels furent les efforts que nous avons entrepris pour favoriser le sort des enfants de notre pays et d'ailleurs, et leur insertion dans le rythme de notre vie moderne? Pourquoi une année de l'enfant, 20 ans après la Déclaration des droits de l'enfant? L'enfant n'a-t-il pas été chaque année un sujet brûlant d'actualité, son éducation n'a-t-elle pas été constamment remise en question durant ces 10 dernières années? La réforme scolaire et le rôle de la famille étaient pourtant traités dans tous les journaux et sur tous les écrans.

Alors qu'est-ce qu'une organisation d'une «Année internationale de l'Enfant» apporte de plus?

Peut-être est-il judicieux en cette fin d'année de rappeler en bref la Déclaration des droits de 1959 (voir page 259).

Personnellement j'ai relu plusieurs fois l'article 9, puis j'ai cherché des chiffres que j'avais une fois lus quelque part.

Ces chiffres nous révèlent que 29 millions d'enfants travaillent en Asie méridionale, 10 millions en Afrique, 9 millions en Asie orientale, 3 millions en Amérique du Sud et 1 million dans les pays plus développés. Près de 42 millions d'enfants sont employés sans salaire et soumis à des horaires inhumains dans des entreprises familiales agricoles, dans des ateliers ou dans des usines pour des tâches parfois dangereuses et insalubres.

Au Maroc, dès l'âge de 5 ans, des enfants sont employés 12 heures par jour dans les manufactures de tapis par des intermédiaires qui retiennent la plus grande partie de leur maigre salaire.

Dans certains pays d'Amérique centrale, du Proche-Orient et d'Asie, il est courant de voir des enfants de 7 ans, surtout des filles, amenés de la campagne dans les villes et y être pratiquement vendus comme domestiques, par des personnes qui ne sont pas toujours leurs parents. D'autres filles sont livrées à la prostitution ou vendues dans les pays arabes proches du golfe Persique.

J'ai moi-même été confrontée à ce cruel problème il y a 6 mois alors que j'aidai une jeune fille de 18 ans, venue du Liban accoucher en Suisse. Cette jeune femme avait été enterrée vivante par un beau-frère et un oncle parce qu'elle désirait quitter son mari qui la maltraitait durement physiquement et était constamment absent pour des périodes indéterminées. Il ne réapparaissait que pour se vanter de ses nouvelles conquêtes féminines. Cette jeune libanaise, musulmane, avait par un heureux hasard, réussi à se déterrer avant d'être recueillie par une œuvre de bienfaisance qui l'amena en Europe.

En cette fin d'année 1979, nulle nécessité de se lamenter ou de se plaindre. Faisons objectivement le bilan de ce qu'a été notre aide à l'enfant, quel qu'il soit, et voyons ce que nous devrions envisager de faire et d'améliorer pour l'année à venir.

En vous souhaitant de joyeuses fêtes de Nöel, je vous adresse aussi mes vœux les plus sincères pour une heureuse année riche en idées et témoignages favorables à l'action et à la collaboration ... surtout pour notre journal. Christine Rost